

LA DÉPENSE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN 2001

Un effort soutenu en direction des jeunes

En 2001, la dépense globale de la Nation en faveur de la formation professionnelle et de l'apprentissage augmente de 1,8 % par rapport à l'année précédente et atteint près de 22 milliards d'euros.

Les entreprises sont les principaux financeurs et elles accentuent leur effort (+ 3,4 %). L'État diminue très légèrement ses dépenses (- 0,1 %). S'il intervient davantage auprès des jeunes, il transfère vers l'Unédic une partie des dépenses à destination des demandeurs d'emploi. Les régions, quant à elles, augmentent faiblement leurs dépenses de formation professionnelle (+ 0,8 %).

En 2001, la Nation a dépensé 22 milliards d'euros pour la formation professionnelle et l'apprentissage. Les frais de formation au sens strict représentent 57 % de la dépense globale, la rémunération des stagiaires et les exonérations de charges sociales 42 %, les dépenses d'investissement 1 % (encadré 1 et tableau 1).

Cette dépense a progressé globalement de 1,8 % par rapport à 2000, les frais de formation augmentant un peu plus rapidement que la rémunération des stagiaires. Rapporté à la richesse nationale, l'effort consenti pour la formation professionnelle et l'apprentissage continue toutefois de se réduire : il ne représente plus que 1,49 % du PIB (graphique 1).

45 % des dépenses de formation au sens strict sont réalisées sur le marché concurrentiel. Ces dépenses ont aug-

menté de 4 % en 2001, alors que les dépenses hors marché sont restées stables. La baisse des dépenses de formation réalisées en interne par les administrations publiques pour leurs agents (- 2,6 %) est en effet compensée par l'accroissement des dépenses d'apprentissage (+ 2,5 %).

Les salariés du privé et les jeunes, cibles prioritaires

Les principaux bénéficiaires des actions de formation sont les salariés du privé : 41 % des dépenses de formation leur sont destinées. En 2001, l'effort en direction de ce public s'est accru de 3,1 % (tableau 2).

Les jeunes sont une autre cible prioritaire : le quart des dépenses leur est consacré. En 2001, comme les années antérieures, les dépenses en leur faveur ont augmenté (+ 2,7 %), atteignant 5,7 Md€. Les entreprises y participent à hauteur de plus de 2 Md€, devenant le premier financeur de ce public devant l'État et les régions.

L'apprentissage mobilise 62 % de la dépense et fait l'objet d'un effort conjoint de la part de l'État, des entreprises et des régions. Ces dépenses ont augmenté de 2,8 % en 2001.

Les contrats en alternance mobilisent le quart des dépenses pour les jeunes. Ces dépenses se sont accrues plus fortement que les dépenses d'apprentissage (+ 6,2 %) et le nombre de bénéficiaires a très nettement augmenté (+ 7,5 %).

Le reste des dépenses va à d'autres actions de formation, principalement celles mises en œuvre par les régions dans le cadre de la décentralisation et par l'État avec le programme TRACE destiné aux jeunes les plus en difficulté.

Tableau 1
La dépense nationale pour la formation professionnelle et pour l'apprentissage en 2001

NATION (21,9 Md€)				
Rémunération des stagiaires (9,1 Md€) (41,5 %)	Investissement (0,3 Md€) (1,2 %)	Frais de formation au sens strict (12,6 Md€) (57,3 %)		
		Marché concurrentiel (5,7 Md€)	Hors marché (6,9 Md€)	
Hors marché (6,9 Md€)				
Formations réalisées en interne par les administrations publiques pour leurs agents (soit une partie des dépenses de formation des agents de la fonction publique) 1,8 Md€	Formations réalisées en interne par les entreprises de 10 salariés et plus 1,2 Md€	Formations dispensées par l'AFPA pour le compte direct de l'État (subvention) 0,7 Md€	APPRENTISSAGE 2,1 Md€	Formations post-scolaires en universités 1 Md€

Source : Dares, Données provisoires.

Encadré 1

LA DÉPENSE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET D'APPRENTISSAGE

Trois types de dépenses

- Les frais de formation au sens strict

Les frais de formation correspondent aux dépenses de rémunération des formateurs, en face à face pédagogique. Ils incluent également les frais qui accompagnent ces formations : frais d'administration générale (suivi des dossiers, gestion des rémunérations), frais d'information, de conseil ou d'ingénierie en formation et frais de déplacement des stagiaires (hébergement, restauration, transport). Ces derniers postes ne sont pas toujours distingués dans les sources utilisées et peuvent parfois être agrégés avec les dépenses de rémunération des stagiaires.

Les frais de formation peuvent être réalisés sur le marché concurrentiel ou hors marché.

Dans le premier cas, ils sont en grande partie retracés dans les bilans pédagogiques et financiers, ces documents renseignant sur l'activité contractuelle de formation continue exercée par les prestataires à titre principal ou secondaire (encadré 3).

Les formations hors marché comprennent les formations dans le cadre des contrats d'apprentissage, les formations dispensées pour le compte direct de l'État par des organismes subventionnés (essentiellement l'AFPA), les formations réalisées en interne par les entreprises de 10 salariés et plus et les administrations publiques, enfin les formations post-scolaires en université.

- La rémunération des stagiaires au sens large

Il s'agit des rémunérations perçues par les salariés durant leur temps de formation, des allocations versées aux stagiaires demandeurs d'emploi (allocation Unédic et versements de l'État ou des régions) et des exonérations de charges sociales compensées par l'État pour les jeunes employés sous contrat de qualification ou d'apprentissage.

- Les frais d'investissement

Achats d'équipement et de biens durables directement liés aux actions de formation.

Trois grandes catégories de bénéficiaires

- Les jeunes

Jeunes en stage de formation, jeunes employés en contrat d'insertion en alternance ou en contrat d'apprentissage. Ces jeunes ont en général moins de 26 ans. Leur expérience professionnelle et leur qualification sont souvent limitées.

- Les demandeurs d'emploi et les publics particuliers en difficulté d'insertion

Il s'agit en particulier de personnes qui suivent des stages agréés par l'État ou les régions : stages d'insertion et de formation à l'emploi, stages d'accès à l'emploi, stages de l'AFPA... Sont également concernés les salariés menacés de licenciement économique et bénéficiant d'une convention de conversion.

- Les actifs occupés

Salariés et non-salariés du secteur privé et agents de la Fonction publique, d'État et territoriale (la Fonction publique d'État comprend les militaires, la Fonction publique hospitalière et les agents de La Poste et de France Télécom).

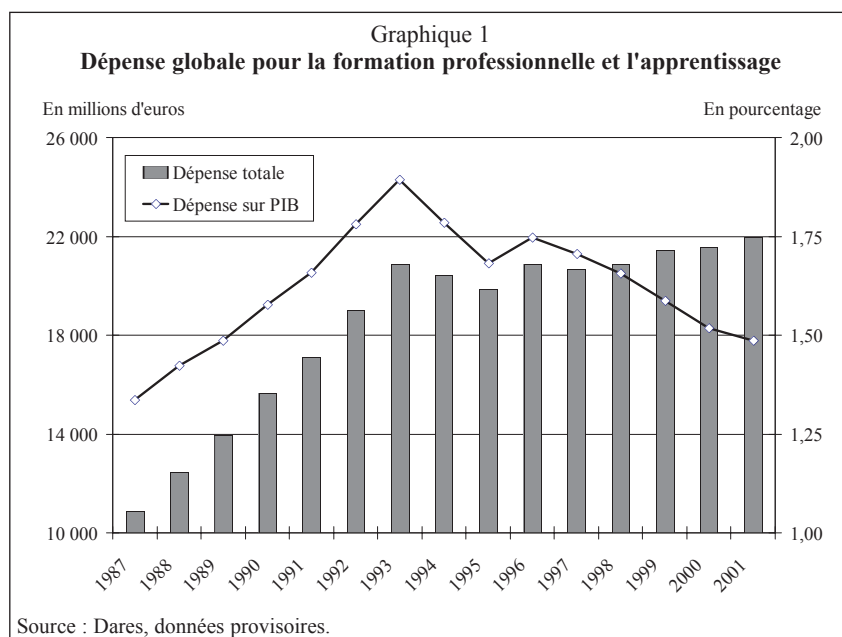
Pour ces actifs occupés, sont également prises en compte les formations dites post-scolaires ou post-initiales qui concernent des étudiants salariés qui reviennent à l'université après une interruption significative dans le cours de leurs études ou bien qui y accèdent pour la première fois après une expérience professionnelle.

Les dépenses de formation des agents du secteur public ont progressé de plus de 1 % et représentent 17 % de la dépense totale hors investissement.

En revanche, les dépenses pour les demandeurs d'emploi et les publics dits « spécifiques » baissent de 2,9 %. Les « publics spécifiques » sont les personnes handicapées, les détenus, les réfugiés et les illettrés. Le poids de ces dépenses dans la dépense totale (15 %) ne cesse de se réduire depuis 1997. Cette baisse est imputable à la réduction de la dépense de l'État, qui n'est pas compensée par l'effort des régions.

Entreprises et organismes paritaires collecteurs : dépenses en hausse

Les entreprises et les organismes collecteurs paritaires sont les



premiers financeurs sur le marché de la formation professionnelle, devant l'État et les régions. Leurs dépenses se sont accrues de 3,4 % en 2001 (tableau 3). Cette hausse touche surtout l'apprentissage et l'alternance (+ 5,7 %).

Pour autant, les trois quarts des dépenses des entreprises restent consacrés à la formation des salariés (tableau 4). La majorité de ces dépenses sont directement versées par les entreprises de plus de 10 salariés auprès des organismes

Tableau 2
La dépense globale par public bénéficiaire

En millions d'euros

	1997		1998		1999		2000		2001*		
	Montant	Évol. 1997/1996	Montant	Évol. 1998/1997	Montant	Évol. 1999/1998	Montant	Évol. 2000/1999	Montant	Évol. 2001/2000	Structure en 2001 (en %)
Jeunes	4 648	4,5	5 089	9,0	5 361	5,4	5 520	2,8	5 666	2,7	26
Demandeurs d'emploi	4 226	-2,7	3 836	-9,2	3 656	-4,7	3 352	-8,4	3 248	-2,9	15
Agents de la fonction publique	3 571	-6,0	3 557	-0,4	3 694	3,8	3 743	1,3	3 787	1,2	17
Autres actifs occupés	7 947	-1,1	8 108	1,9	8 452	4,3	8 693	3,0	8 959	3,1	41
Total	20 393	-1,2	20 589	0,9	21 163	2,8	21 309	0,7	21 660	1,8	100

(*) : Données provisoires.

Source : Dares.

Tableau 3
Les financeurs de la formation professionnelle

En millions d'euros

	1997	1998	1999	2000	2001	Structure 2001 (en %)	Évolution 2001/2000 (en %)
État	7 795	7 957	8 135	8 094	8 087	37,6	-0,1
dont : État pour la formation des agents du secteur public (*)	3 088	3 126	3 201	3 264	3 299	15,2	1,1
État pour la formation des autres agents	4 706	4 831	4 934	4 830	4 788	22,4	-0,9
Régions	1 990	2 084	2 105	2 071	2 088	9,6	0,8
Autres collectivités territoriales	21,2	22,1	22,9	23,5	23,7	0,1	0,9
Autres administrations publiques et Unédic	2 134	1 747	1 702	1 536	1 542	7,1	0,4
dont : Autres administrations publiques	-	1 318	1 306	1 146	1 028	4,7	-10,3
Unédic	-	429	396	390	514	2,3	31,7
Entreprises	8 266	8 533	8 934	9 289	9 605	43,1	3,4
Ménages	436	498	535	531	599	2,5	12,8
Total	20 642	20 841	21 434	21 543	21 944	100,0	1,8

(*) - Agents civils et militaires, La Poste et France Telecom.

Source : Dares, données révisées et provisoires.

de formation, ou mobilisées en interne. Ces dépenses restent stables en 2001. En revanche, les dépenses de formation des organismes collecteurs continuent de croître vigoureusement : + 8,5 % (encadré 3).

En 2001, l'État accroît son effort en faveur des jeunes...

L'État réalise un peu plus du tiers des dépenses de formation professionnelle. Ses dépenses sont orientées à plus de 40 % vers les salariés du secteur public (tableau 5). Toutefois, c'est vers les jeunes qu'il intensifie ses efforts, particulièrement en faveur de l'alternance (+ 11 %) et des dispositifs d'accueil, d'information et d'orientation (+ 7,6 %). En revanche, les dépenses en faveur de l'apprentissage augmentent peu (+ 1,2 %), bien qu'elles représentent la plus grande part des dépenses pour les jeunes.

...mais réduit ses dépenses en faveur des demandeurs d'emploi

L'État a réduit en 2001 son financement en faveur des demandeurs d'emploi et des publics en difficulté (- 8 %). Les dépenses au titre du Fonds National pour l'Emploi diminuent de 22 %. Après la vive décreue du chômage en 2000, puis au début de l'année 2001, l'État a en effet réduit le nombre d'entrées en stages d'insertion et de formation à l'emploi (SIFE). Ces stages sont destinés aux chômeurs de longue durée ou qui risquent de le devenir.

Par ailleurs, l'introduction du Plan d'Aide au Retour à l'Emploi (PARE) en juillet 2001 a transféré à l'Unédic la quasi-exclusivité du financement des allocations de formation-reclassement, alors que l'État en finançait auparavant la moitié. Les dépenses directes de

Encadré 2

LES SOURCES

- La Comptabilité publique pour les dépenses d'intervention de l'État et l'enquête auprès des Conseils régionaux pour celles des régions ;
- Les déclarations fiscales n° 2483 pour les dépenses directes des entreprises de 10 salariés ou plus, et les états statistiques et financiers des organismes collecteurs pour leurs dépenses indirectes et pour les dépenses des entreprises de moins de 10 salariés ;
- Les statistiques de l'Unédic pour les dépenses réalisées dans le cadre des conventions de conversion et une partie des allocations de formation-reclassement (AFR).
- Le compte de l'Éducation du ministère de l'Éducation nationale pour les dépenses de formation post-scolaire et une partie des dépenses d'apprentissage ;
- Les bilans pédagogiques et financiers des prestataires de formation pour la majorité des dépenses des ménages ;
- L'enquête de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique pour la formation des agents civils de l'État ;
- Les comptes des établissements sous tutelle du ministère de la Défense pour la formation des agents militaires ;
- Les bilans sociaux des hôpitaux publics, de La Poste et de France Télécom.

Tableau 4
Dépenses des entreprises et des organismes collecteurs en 2001

En pourcentage

	Structure en 2001	Évolution 2001/2000
Pour les Jeunes	22,0	5,7
dont : Alternance	11,0	4,4
Apprentissage (en plus de exonération de charges alternance)	12,0	7,0
Actifs occupés du secteur privé	77,0	2,7
dont : Dépenses directes des entreprises de plus de 10 salariés	50,0	-0,1
Dépenses des organismes paritaires	26,4	8,5
Post-scolaires	0,6	2,3
Investissement	1,0	8,6
Total entreprises	100,0	3,4

Source : Dares, données provisoires.

Tableau 5
Dépenses de l'État en 2001

En pourcentage

	Structure en 2001	Évolution 2001/2000
Pour les Jeunes	23,9	3,5
dont : Ateliers Pédagogiques Personnalisés, Réseau d'Accueil, Information et Orientation, Programme TRACE	1,4	7,6
Alternance	5,0	11,0
Apprentissage	17,5	1,2
Demandeurs d'emplois	20,8	-8,0
dont : AFPA	10,5	3,8
Stages Fonds National de l'Emploi	4,2	-21,9
Fonds de la Formation Professionnelle et de la Promotion Sociale	2,3	-2,4
Allocation Formation-Reclassement	3,2	-22,4
Divers (frais de gestion)	0,5	-3,9
Actifs occupés secteur privé	13,6	1,8
dont : Subventions de fonctionnement pour le FNE, le FFPPS et autres, et rémunération pour les conventions de formation du FNE	1,8	-4,1
Post-scolaires	11,8	2,8
Actifs occupés secteur public	40,8	1,1
Investissement	0,9	37,7
Total État	100,0	-0,1

Source : Dares, données provisoires.

formation de l'Unédic ont ainsi augmenté de plus de 30 % en 2001. Dans le cadre du PARE, le régime d'assurance-chômage prend désormais en charge entièrement les rémunérations des demandeurs d'emploi au cours de la formation. Elles ne font donc plus l'objet d'une dotation spécifique de l'État. Par ailleurs, les conventions de conversion destinées aux salariés licenciés pour motif économique ont été supprimées et les actions afférentes ont été réintégrées dans le régime général d'assurance chômage à travers la mise en place d'un droit à un PARE anticipé. La hausse des dépenses de l'Unédic vient donc compenser la baisse des dépenses de l'État et de l'Agence de Gestion des Conventions de Conversion.

Tableau 6
Dépenses des régions en 2001

En pourcentage

	Structure en 2001	Évolution 2001/2000
Dépenses d'apprentissage.....	40	0,3
Dépenses de formation professionnelle continue.....	55	0,0
<i>Dont : Fonctionnement</i>	38	1,2
<i>Rémunération</i>	17	-2,6
Investissement	5	16,0
Total Régions.....	100	0,8

Source : Dares, données provisoires.

Les dépenses des conseils régionaux augmentent peu

Les dépenses des régions ont faiblement progressé : + 0,8 (tableau 6). Les dépenses d'apprentissage augmentent très légèrement (+ 0,3 %), celles de formation professionnelle restent

stables. Seules, les subventions d'investissement aux organismes de formation augmentent fortement (+ 16 %)

Valérie FLACHAIRE
(DARES).

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère de l'emploi, du travail et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15. www.travail.gouv.fr (Rubrique Études et Statistiques) - Directeur de la publication : Annie Fouquet.

Téléphone Publications : 01.44.38.22.(60 ou 61). Documentation : 01.44.38.23.(12 ou 14) - Télécopie : 01.44.38.23.43. Réponse à la demande : 01.44.38.23.89
e-mail : dares.communication@dares.travail.gouv.fr

Rédacteur en chef : Gilles Rotman. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton. Maquettistes : Daniel Lepesant, Guy Barbut, Thierry Duret.

Conception graphique : Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité. Reprographie : DAGEMO.

Abonnements : La Documentation française, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00

www.ladocumentationfrancaise.fr

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES - Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 112 €, CEE (TTC) 118,10 €, hors CEE (TTC) 120,20 €. Publicité : Ministère de l'emploi, du travail et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.

LES TRANSFERTS ENTRE FINANCEURS FINAUX ET INITIAUX

Le *financeur final* est celui qui procède directement à la dépense, grâce à ses fonds propres ou grâce à des fonds reçus d'un autre financeur, dit *financeur initial*.

Les transferts entre financeurs retracent les flux financiers allant des financeurs initiaux vers les financeurs finaux. Ils sont sans effet sur la dépense totale puisque les fonds versés par un financeur sont reçus par un autre.

Les entreprises et les organismes collecteurs agréés

Les entreprises mutualisent des fonds destinés à la formation de leurs salariés. Cette mutualisation se fait par l'intermédiaire des organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA). Elle est obligatoire pour les entreprises de moins de 10 salariés, mais facultative pour celles de 10 salariés ou plus. Ces dernières peuvent soit gérer directement leurs dépenses de formation, soit verser leur contribution à un OPCA, soit encore combiner les deux modes de gestion. Lorsque l'entreprise a cotisé auprès d'un organisme collecteur, ce dernier peut soit payer directement le prestataire de formation, soit rembourser à l'entreprise les montants que celle-ci a payés au prestataire. Les organismes collecteurs sont des institutions paritaires agréées par l'État pour recevoir les fonds des entreprises, et éventuellement être leur intermédiaire, pour des actions relevant du plan de formation, du congé individuel de formation, ou pour les formations en alternance (essentiellement contrats de qualification). Par ailleurs, certains organismes sont agréés pour la formation continue des non-salariés.

Ces transferts de mutualisation ne modifient pas la part des entreprises dans le financement final.

Les dotations de décentralisation versées par l'État aux conseils régionaux

Depuis le 1^{er} janvier 1999, les conseils régionaux ont compétence sur la totalité des actions de formation à destination des jeunes, qualifiés ou non. Depuis 2002, ils ont également compétence sur les actions de formation à destination des adultes. Les Régions sont les financeurs finaux des stages pour les jeunes, mais l'État en est un important financeur initial par le biais des lois de décentralisation.

Les conventions de conversion financées par l'Unédic

Les dépenses engagées dans le cadre des conventions de conversion sont versées par l'Unédic, mais à l'origine ce dispositif est alimenté par l'État et les entreprises.

Le Fonds social européen, financeur initial

L'Union européenne participe au financement de la formation professionnelle. En particulier, le Fonds Social Européen (FSE) intervient en complément des financements nationaux, régionaux, publics ou privés, dans un but de cohésion économique et sociale entre les différentes régions de l'Union européenne. À ce titre, il peut être sollicité pour cofinancer des actions de formation professionnelle.

À côté de ces flux, les plus importants en termes de masses financières, l'État et les Régions peuvent soutenir la formation des salariés en versant des subventions soit aux entreprises, soit aux organismes collecteurs.

Tableau A
Les transferts entre financeurs restent stables

En milliards d'euros

	1999	2000	2001
État vers Régions : dotations de décentralisation à destination des jeunes demandeurs d'emplois	1,20	1,21	1,26
État vers entreprises : politique contractuelle avec les entreprises du FFPPS, convention de formation et d'adaptation du FNE	0,33	0,32	0,28
État vers Unédic	0,48	0,44	0,33
<i>dont :</i>			
<i>Transferts de l'État vers l'Unédic dans le cadre de l'AFR et de l'AREF</i>	<i>0,35</i>	<i>0,34</i>	<i>0,26</i>
<i>Transferts de l'État vers l'Unédic dans le cadre des conventions de conversion</i>	<i>0,13</i>	<i>0,10</i>	<i>0,07</i>
Entreprises vers l'Unédic : transferts des entreprises vers l'Unédic dans le cadre des conventions de conversion	0,25	0,20	0,11
Entreprises vers OPCA : mutualisation des fonds des entreprises (collecte des OPCA) destinée à la formation de leurs salariés	3,23	3,49	3,80
Fonds Social Européen vers l'État et les Régions	0,29	0,27	0,18
Total des transferts	5,78	5,93	5,96

Source : Dares.

T RAVAIL ET EMPLOI

N° 98
Avril
2004

- Développement des services :
quels emplois pour les femmes ?
- Les comités d'entreprise européens
en quête de légitimité
- Innovations et stabilité des emplois
- Modulation/annualisation
dans le cadre des 35 heures :
entreprises et salariés sous contraintes
- Une lecture dynamique des incitations
à la reprise d'activité
- Vichy dans l'histoire des politiques
françaises de la main-d'oeuvre
- La performance des salariés
confrontée au droit du travail
- Conflictualité et dialogue social à la Martinique



Direction de l'animation
de la recherche,
des études et des statistiques

15,70 €

Abonnements
pour 4 numéros/an :
France : 52,50 €
Europe : 56,70 €
Dom-Tom et RP
(HT, avion éco.) : 58,80 €
Autres pays
(HT, avion éco.) : 59,80 €
Supplément avion rapide : 8,90 €

Abonnements :

La Documentation française

124, rue Henri-Barbusse
93308 Aubervilliers
Téléphone : 01.40.15.70.00
Télécopie : 01.40.15.68.00
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr>

Vente au numéro :

**La librairie de
la Documentation française**

29, quai Voltaire
75344 Paris Cedex 07
Téléphone : 01.40.15.70.00



**bon de
commande**
à envoyer à

**La documentation
Française**

124, rue Henri-Barbusse
93308 Aubervilliers Cedex
FRANCE
Téléphone 01 40 15 70 00
Télécopie 01 40 15 68 00

www.ladocumentationfrancaise.fr



Direction de l'animation
de la recherche,
des études et des statistiques



<http://www.travail.gouv.fr>

**TRAVAIL
ET EMPLOI**
N° 98 - Avril 2004

Participation aux frais de facturation et de port,
sauf pour les abonnements

Prix unitaire TTC	Nbre	Total
15,70 €		
		495 €
montant total à payer		
1 euro = 6,55957 F		

Nom _____

Prénom _____

Profession _____

Adresse _____

Code postal _____

Localité _____

Je règle

Par **chèque bancaire** ou postal
à l'ordre de M. l'Agent comptable
de la Documentation française

Par **carte bancaire**
(date d'expiration)

N°

Date

Signature

Les évolutions de la formation professionnelle : regards croisés

Actes du séminaire de la DARES 2002
sur le droit de la formation professionnelle

Sous la direction de Nicole Maggi-Germain et Agnès Pélage

Le bilan plutôt négatif de la mise en œuvre de la loi de 1971 « portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre d'une éducation permanente », les recompositions du marché du travail, la mobilité accrue de la main-d'œuvre dans le cadre de la promotion d'une éducation et d'une formation tout au long de la vie sont autant d'incitations à réfléchir sur le droit de la formation professionnelle et sur l'effectivité de ce droit.

Quelles sont les inflexions juridiques successives en matière de formation et quelles connaissances historiques seraient utiles à leur meilleure compréhension ? Quels sont les acteurs et les lieux qui contribuent à l'élaboration de la norme juridique en matière de formation ? Quels sont le rôle et les pratiques effectives des partenaires sociaux ? Quels sont les concepts structurants du droit de la formation professionnelle et quelle en est la fragilité actuelle ? Que peut être un droit à la formation professionnelle au regard d'un droit de la formation professionnelle ? Quels sont les enjeux autour de la reconnaissance de la formation professionnelle ?

Cet ouvrage propose des éléments d'analyse et des pistes d'interrogations et de recherches sur le droit de la formation professionnelle et les usages qui en sont faits. Il est issu d'un séminaire organisé, en 2002, par la Dares sur le droit de la formation professionnelle. Il réunit des contributions de chercheurs issus de plusieurs disciplines et de partenaires institutionnels de la Dares. Il présente, en outre, les principaux éléments des débats qui se sont tenus entre les membres du groupe de travail auquel ont été associés les partenaires sociaux en charge des questions de formation professionnelle.



308 pages
22 €

Direction de l'animation de la recherche,
des études et des statistiques



<http://www.travail.gouv.fr>
(Rubrique Emploi puis Études et Statistiques)

Ministère
des affaires sociales,
du travail
et de la solidarité

En vente à :

La Documentation Française
29-31, quai Voltaire - 75344 Paris
Cedex 07

Téléphone : 01.40.15.70.00 - Télécopie
: 01.40.15.72.30

<http://www.ladocumentationfrancaise.gouv.fr>



**bon de
commande**
à envoyer à

**La documentation
Française**

124, rue Henri-Barbusse
93308 Aubervilliers Cedex
FRANCE
Téléphone 01 40 15 70 00
Télécopie 01 40 15 68 00

www.ladocumentationfrancaise.fr



Direction de l'animation
de la recherche,
des études et des statistiques

<http://www.travail.gouv.fr>

**CAHIER
TRAVAIL ET EMPLOI**
*Les évolutions
de la formation
professionnelle :
regards croisés*

Participation aux frais de facturation et de port,
sauf pour les abonnements

Prix unitaire TTC	Nbre	Total
22 €		4,95 €
montant total à payer		
1 euro = 6,55957 F		

Nom _____
Prénom _____
Profession _____
Adresse _____
Code postal _____
Localité _____

Je règle

Par **chèque bancaire** ou **postal**
à l'ordre de M. l'Agent comptable
de la Documentation française

Par **carte bancaire**
(date d'expiration)

N°

Date

Signature